

Conseil Municipal du Mardi 3 avril 2018

- Examen et vote du compte administratif 2017 et budget 2018

Service Principal 2017	Dépenses :	Recettes :	
<i>Fonctionnement</i>	683 589,61 €	933 508,78 €	
		dont 76 134,97 € d'excédent reporté	
		Excédent global :	249 914,17 €
Investissement	674 507,22 €	622 166,86 €	
		dont 161 226,75 € de déficit reporté	
		Déficit global :	52 340,36 €
		Excédent global de clôture :	197 573,81 €

Service des Eaux 2017	Dépenses :	Recettes :	
<i>Exploitation</i>	190 856,44 €	221 130,99 €	
		dont 23 652,50 € d'excédent reporté	
		Excédent global :	30 274,55 €
Investissement	37 775,59 €	50 477,56 €	
		dont 17 483,69 € d'excédent reporté	
		Excédent global d'investissement :	12 701,97 €
		Excédent global de clôture :	42 976,52 €

Service de la Forêt 2017	Dépenses	Recettes	
<i>Exploitation</i>	109 676,71	113 627,13	
		Excédent global	3 950,42 €
Investissement	1 367,69	18 356,78	
		Excédent global d'investissement	16 989,09 €

Le Conseil Municipal, approuve, le compte administratif 2017 par 11 voix pour et 1 contre et le compte administratif 2017 du service des eaux à l'unanimité et celui de la forêt par 11 voix pour et 1 voix contre.

Budget primitif 2018 du service principal

Fonctionnement	Dépenses :	Recettes :
	1 007 149 €	1 007 149 €
		dont 209 830 €. d'excédent reporté
Investissement	598 441 €	598 441 €

L'équilibre de la section nécessite un besoin de financement de l'ordre de 94 436 €, si l'ensemble des investissements est réalisé.

Le Conseil Municipal, approuve, le budget primitif du service principal par 11 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention.

Budget primitif 2018 du service des Eaux

Exploitation	Dépenses :	Recettes :
	226 554 €	226 554 €
Investissement	48 832 €	48 832 €
		dont 12 701 €. d'excédent reporté

Budget primitif 2018 du service annexe de la Forêt

Exploitation	Dépenses :	Recettes :
	199 960 €	199 960 €
Investissement	27 289 €	27 289 €
		dont 16 989 € d'excédent reporté

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif du service des eaux et celui du service annexe de la forêt pour l'exercice 2018 par 12 voix pour et abstention.

Fixation du taux des taxes directes locales pour 2018

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter en l'état, en les laissant inchangés par rapport à 2017, les taux des taxes locales

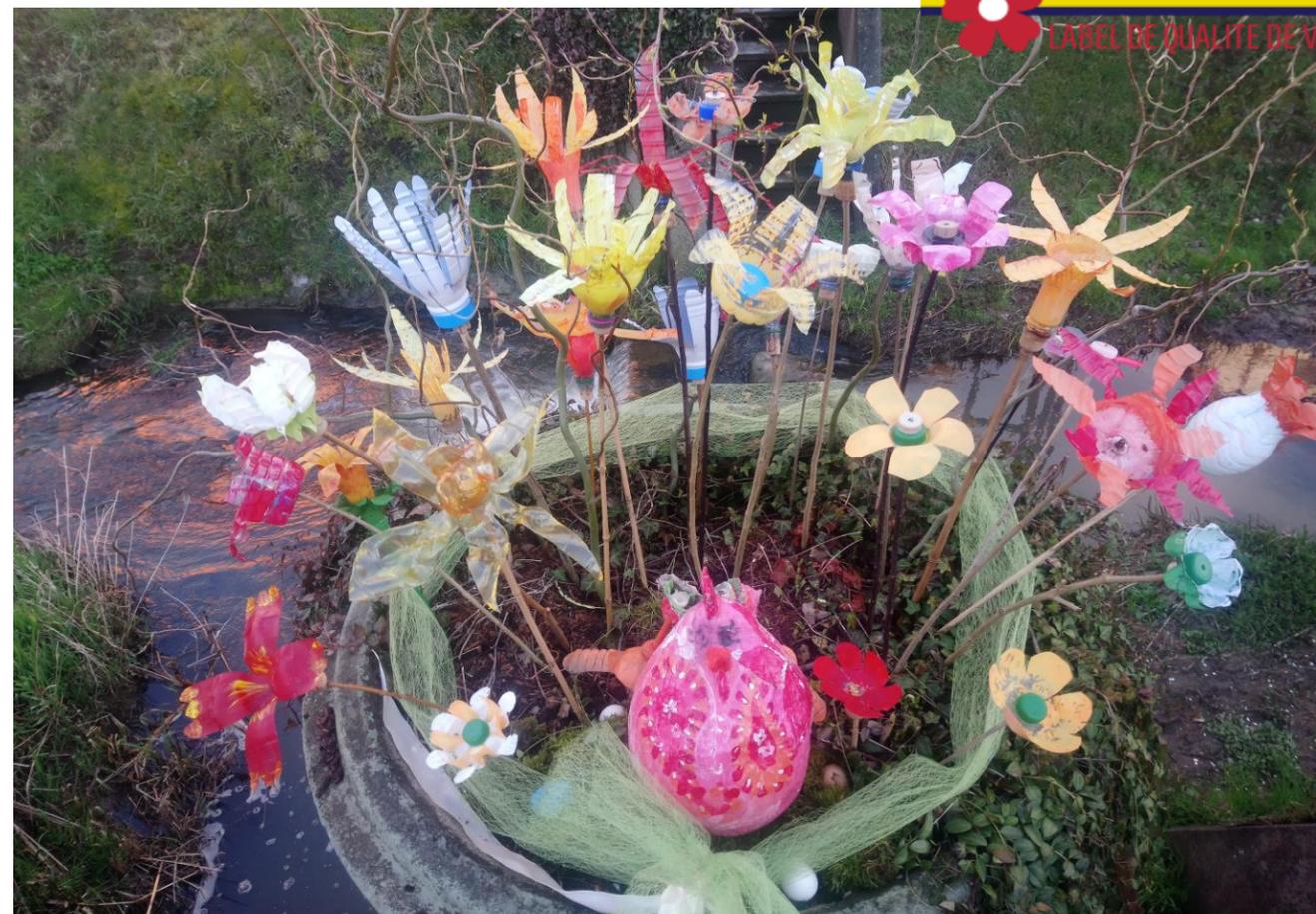
Libellés	Bases annoncées	Taux appliqués	Produits
Taxe d'habitation	1 398 000 €	15.25 %	213 195,00 €
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 077 000 €	9.95 %	107 162,00 €
Taxe foncière sur propriétés non bâties	48 500 €	46,56 %	22 582,00 €
		TOTAL	342 939,00 €



S'Dorf Bledla

Hirtzbach Infos

Lettre d'information Communale



Permanence du Maire et des Adjoints :

- Le Maire et les adjoints tiennent une permanence le vendredi de 17 H 15 à 19 H 30.

Dans le but de planifier au mieux les rendez-vous, il est demandé aux personnes souhaitant rencontrer le Maire et/ou les Adjoints, de s'annoncer à M. Bertrand Schwob, secrétaire de Mairie, une semaine au moins avant l'entrevue sollicitée (sauf cas d'urgence) en téléphonant au 03.89.40.99.21.

Hirtzbach
DorfBledla n°10
Avril 2018

Conseil Municipal du Mardi 20 décembre 2017

- **Installation d'un conseiller municipal, suite à la démission d'un élu**
M. le Maire a procédé à l'installation de Mme Rosalie Gur en qualité de conseillère municipale suite à la démission de M. Jean-Yves Laemlin.
- **Modification de la composition des commissions communales, suite à l'installation d'un conseiller municipal**
M. le Maire propose à Mme Rosalie Gur, nouvelle conseillère municipale élue et installée qui accepte, de faire partie des 2ème et 4ème commissions communales.
- **Désignation d'un délégué au Siac, au Sigfra, au Syndicat Mixte de l'III et au Syndicat « Brigade Verte », suite à la démission d'un élu**
A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la désignation des nouveaux délégués comme suit :
 - au Syndicat Intercommunal pour les Affaires Culturelles de Hirsingue (SIAC), Mme Dominique Altenbach, l'autre membre restant Mme Josiane Bigler,
 - au Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière Région Altkirch (SIGFRA), Membre suppléant : M. Richard Hell, le membre titulaire restant M. François Eichholtzer,
 - au Syndicat Mixte de l'III, M. Denis Albisser, l'autre membre restant M. Jean-Luc Munck,
 - au Syndicat Mixte « Brigade Verte », Membre suppléant : Mme Sabine Hattstatt, le membre titulaire restant M. Olivier Pflieger.
- **Approbation des attributions de compensation définitives pour 2017**
Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, approuve le calcul du montant de l'attribution de compensation définitive 2017 pour la commune de Hirtzbach, qui s'élève à 40 479 €.
- **Acquisition d'un copieur multifonction pour l'école élémentaire des vergers**
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de faire l'acquisition d'un copieur multifonction auprès de la Société Dycal Bureautique de Mulhouse, au prix de 3 576 € TTC.
- **Création d'un site internet**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la création d'un nouveau site internet « Hirtzbach.fr » et d'en confier la prestation à Illicoweb de Morvillars pour un montant de 4 200 € TTC ; et d'approuver les frais de maintenance annuels du site internet, à hauteur d'un montant de 936 € TTC.
- **Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation prévoyance pour le personnel communal, mise en concurrence par le centre de gestion du Haut Rhin**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour choisir un prestataire de prévoyance complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité à compter du 1er janvier 2019.
- **Approbation de la convention de servitude au profit de la société Rosace, pour l'implantation d'un sous-répartiteur optique**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'implantation d'un sous-répartiteur optique sur la parcelle lui appartenant, Section 10, N°258, dans le cadre du prochain déploiement du réseau de fibre optique par la société ROSACE.
- **Autorisation de mandatement de l'investissement N+1 – Modifications**
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser, M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget principal M14, exercice 2018 et à compter du 1er janvier 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conseil Municipal du Mardi 27 février 2018

- **Orientations budgétaires 2018 : programmes d'investissement à inscrire au budget primitif 2018**
M. le Maire a distribué à l'assemblée le tableau de synthèse des projets d'investissement à inscrire au budget primitif 2018, découlant des différentes propositions émises par les commissions communales. Les projets d'investissement inscrits au budget primitif 2017 ont été réalisés à 83 % : 449 235 € ont été consacrés à divers travaux et acquisitions, sur lesquels la Commune a obtenu 147 859 € d'aides, soit un taux moyen de 32,91 %, et attend encore le versement de 78 000 € en 2018. Si l'on ajoute à ces dépenses le montant restant à payer pour mener les projets à leur terme, et si l'on totalise le montant des aides perçues et restant à percevoir, le taux d'aides atteint 44,67 %. Si l'ensemble de ces projets devaient être menés à bien en 2018, un emprunt de l'ordre de 46 000 € se révélerait nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.
- **Approbation du programme d'actions proposé par l'ONF pour l'année 2018 (Travaux Forestiers)**
Le programme annuel des coupes et travaux forestiers suit scrupuleusement les indications du plan d'aménagement forestier établi par l'ONF (période 2014-2033). Or deux événements sont venus impacter et contrarier ce programme : la tempête Eleanor, survenue début janvier 2018 qui a mis à bas plus de 1 000 m³ d'épicéas ; et le dépérissement continu des frênes qui accusent un taux de mortalité de 80 à 90 %. Le devis des travaux prévus en 2018 s'élève à 43 246 € HT dont 8 200 € HT seront gelés à titre moratoire. Le Conseil Municipal décide d'approuver le programme d'actions de l'ONF pour 2018 par 13 voix pour et 2 abstentions.
- **Reconduction de la ligne de trésorerie, arrivant à échéance le 31 mars 2018**
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à renouveler la ligne de trésorerie à hauteur d'un montant de 150 000 €, sur une durée d'un an à compter du 1er avril 2018.
- **Commande groupée en vue de préparer la saison fleurie 2018**
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver la commande groupée de terreau, d'engrais et de jardinières au profit des habitants souhaitant participer à l'effort de fleurissement de la Commune, classée « 4 Fleurs ».
- **Indemnité de fonction du maire**
L'indemnité de fonction que M. le Maire perçoit est assujettie aux cotisations et contributions sociales obligatoires de l'URSSAF, car son montant est supérieur à 50 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale et représentent une charge importante pour la Commune, de l'ordre de 6 000 € par an. Il est proposé au conseil municipal de voter la baisse du taux de l'indemnité de fonction de 43 % à 42 % passant ainsi sous 50 % du plafond annuel de la Sécurité Sociale et permettant l'exonération des cotisations sociales, seules restant dues les contributions de CSG et de CRDS. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.
- **Aménagement et sécurisation de la cour de l'école élémentaire, rue des Vergers – attribution du marché de travaux**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer le marché des travaux d'aménagement et de sécurisation de la cour de l'école élémentaire, rue des Vergers à l'entreprise Thierry MULLER – 68 Richwiller, pour un montant de 133 900,00 € HT et 160 680,00 € TTC.
- **Construction d'un préau neuf dans la cour de l'école élémentaire, rue des vergers**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le projet de construction d'un préau neuf en lieu et place de l'existant, à annexer au bâtiment de la Mairie et s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de la cour de l'école élémentaire, rue des Vergers ; de confier la prestation, selon projet présenté, à l'entreprise Espace Plus – 68 Fessenheim, pour un montant total de 24 880 €,00 HT, soit 29 856,00 € TTC.